



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 29 MARS 2023 A 19 H 00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le mercredi 29 mars à 19 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 24 mars 2023 conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire

Etaient présents : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN
formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents : Mme LE LAN LE LUYER (pouvoir à Pascal MAINGUY), MM. INIGO (pouvoir à Marie Madeleine MAGNAUDEIX), Lionel LOCHON (pouvoir à Pascal CARRIER), VAUZOU (pouvoir à Christian GUION).

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marc WECKSTEIN est élu à l'unanimité comme secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2023

Vote : unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mars 2023

Vote : unanimité

AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE (route du Val, rue de la Marette et RD 313) – DL 12/2023

M. le Maire présente le projet proposé par Ingénierie 27 pour la mise en sécurité de l'intersection entre la route du Val et la rue de la Marette (mise en place de 3 panneaux STOP), de la rue de la Marette avec création d'une zone partagée limitée à 20 km/h et d'une écluse avec coussin lyonnais, et de la RD 313 avec mise en place de 2 radars pédagogiques. Le coût total du projet est de 24 304 € HT. Le plan de financement envisagé est une subvention à hauteur de 50% du montant HT au titre des amendes de police et le solde sur fonds propres.

Le conseil autorise M. le Maire à effectuer la demande subvention, à engager les travaux et à effectuer toutes les demandes nécessaires.

Vote : unanimité

VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIERES – DL 13/2023

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux des taxes foncières pour les 3 cas suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
Par délibération du 8 novembre 2022, le Conseil a fixé le taux correspondant à 47,83% ; il est proposé de conserver ce taux
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :
Il est proposé de conserver le taux de 85,42% applicable de puis de nombreuses années
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :
Il est proposé de fixer le taux à 7,7% qui est celui retenu par SNA, à comparer avec le taux plafond autorisé de 49,71%

Vote : unanimité

VALIDATION DE DETTES DUES A LA COMMUNE A ADMETTRE EN « NON-VALEUR » - DL 14/2023

Le SGC des Andelys a indiqué qu'une dette de 142,86 € en date du 6/10/2014 avec une date de prescription du 9/11/2021 est considérée comme irrecevable. La commune doit donc prendre une délibération pour admettre cette dette en « non valeur ».

Vote : unanimité

CONVENTION AVEC SNA POUR LE CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE – DL 15/2023

La réglementation impose un contrôle tous les 3 ans de l'ensemble des poteaux de la commune.

M. le Maire propose de faire réaliser ces contrôles par SNA, qui assure également les interventions sur les poteaux et les réseaux en cas de problème. SNA propose une convention au tarif de 10 € HT par poteau et 80 € HT par rapport annuel. La commune ayant 15 poteaux sur son territoire, le coût annuel serait donc de 130 € HT.

Vote : unanimité

NUMÉROTATION – POINT D'ÉTAPE

Mme Marie-Madeleine MAGNAUDEIX informe le conseil sur l'avancement de la renumérotation des adresses de la commune.

Le travail, en cours d'achèvement, va permettre de finaliser la base de données des « adresses locales » destinée à alimenter la base nationale. Ceci a nécessité la prise en compte du cadastre ainsi que de l'ensemble des éléments découlant du PLU (« dents creuses », terrains constructibles pouvant être divisés ...).

Les plaques avec les numéros de rue accompagnées des certificats d'adressage pour les adresses nouvelles ainsi qu'un feuillet explicatif seront prochainement distribués.



Mairie de Pressagny l'Orgueilleux

Un dispositif sera mis en place dans le cadre de la Maison pour Tous pour apporter une aide si nécessaire en vue de faciliter les démarches découlant de la renumérotation.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire indique que :

- les travaux de la Maison de la route du Val sont pratiquement achevés.
- Terrain de la rue de la Marette : un projet est en cours de finalisation et devrait être présenté lors du prochain conseil
- L'achat du terrain jouxtant le cimetière est en cours de finalisation chez le notaire
- Nouveau quartier : des discussions sont en cours avec deux aménageurs

Mme Evelyne DESCHAMP indique que la SACEM propose un forfait pour l'ensemble des manifestations organisées par la commune, l'école et les associations. Le projet détaillé sera débattu lors du prochain conseil. Par ailleurs, dans le cadre de la rencontre franco-allemande un groupe de 10 cyclistes empruntera le 16 mai en fin d'après-midi la route du Val sans s'arrêter dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.



